

# LES FEMMES, GRANDES PERDANTES DE LA REFORME MACRON !

## LES FEMMES, DEJA DEFAVORISEES VIS-A-VIS DE LA RETRAITE...

- La pension moyenne des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes
- Les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes
- Une femme sur 5 (vs. un homme sur 12) attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote
- Malgré tout, les femmes subissent plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes
- Leur pension, trop faible de ce fait, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension
- 37 % des femmes retraitées touchent moins de 909 € nets de pension (vs. 15 % des hommes)

## ... VERRONT LEUR SORT S'AGGRAVER AVEC LA REFORME MACRON !

- **Veuves**, elles ne bénéficieront plus de la pension de réversion en cas de remariage. Celle-ci sera de toute façon limitée à 70% du revenu du couple → voilà un rude coup porté à l'**indépendance financière** des femmes, mais aussi à leur **sécurité**
- **Mères**, et salariées du privé, elles verront fondre la bonification de leurs droits
  - Actuellement, 4 trimestres validés par enfant + 4 autres trimestres à l'un des parents au choix
  - Actuellement, + 10 % de pension pour le 3ème enfant et + 5% par naissance à suivre
  - Après la réforme, + 5% des points acquis pour les deux premiers enfants, puis 2% par enfant suivant dans la limite de 17% → pour les mères prenant un congé parental et/ou un temps partiel pour élever leurs enfants, cette bonification **sera loin de compenser le déficit de points acquis !**
- Soumises à des périodes de **temps partiel**, **d'interruption** pour charges familiales ou de **chômage**, elles seront doublement pénalisées
  - Moins de salaire, donc moins de points acquis
  - Moins de points acquis, donc moins de pension
  - Acquisition des droits sur la carrière complète au lieu des N meilleures années, donc aucune neutralisation des années « blanches », comme pour les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO. Les pensions **AGIRC des femmes sont en moyenne inférieures de 60%** à celles des hommes !
  - Les 5% de points supplémentaires accordés pour chaque enfant seront octroyés au père ou la mère, voire répartis pour moitié. La tentation sera grande de donner le bonus au salaire le plus élevé, qui est souvent celui du père... quid **en cas de séparation ?**

Les 5 % de majoration s'avèrent moins avantageux que le système actuel aussi bien pour les femmes seules que pour les familles nombreuses

(source : Le Point)



### CAS N° 1

Selma

est séparée d'Yves.  
Elle a cotisé 152 trimestres sur 25 000 € / an.  
Elle est mère d'1 enfant et veut partir en retraite à 62 ans.

SYSTÈME ACTUEL
La retraite de Selma s'élèvera à 13 747 € / an

SYSTÈME UNIVERSEL
La retraite de Selma avec le dispositif Delevoys s'élèvera à 12 497 € / an

SOIT UNE PERTE DE RETRAITE DE 1 250 € / an (-9,09 %)



### CAS N° 2

Yves et Selma

ont élevé 3 enfants et ont tous les 2 travaillé.  
Ils ont cotisé sur le même salaire et ont 162 trimestres chacun (35 000 € / an).  
Ils veulent partir en retraite à 62 ans.

SYSTÈME ACTUEL
La retraite de Selma s'élèvera à 26 456 € / an
La retraite d'Yves s'élèvera à 22 350 € / an

SYSTÈME UNIVERSEL
La retraite de Selma avec le dispositif Delevoys s'élèvera à 20 423 € / an
La retraite d'Yves avec le dispositif Delevoys s'élèvera à 17 759 € / an

SOIT UNE PERTE DE RETRAITE POUR LE COUPLE DE 10 624 € / an (-21,77 %)

Avec le système par points, tout ça, c'est fini ! Tu cumules des points en travaillant, et on te les convertit en pension au moment de la retraite.

Mais... moi j'ai pris un congé parental d'un an ! Et en revenant j'ai trouvé qu'un mi-temps. J'aurai assez de points pour vivre de ma pension ?

Bin, ça va être chaud. Dans le rapport, ils disent que la retraite doit être le reflet de toute la carrière, comme si c'était positif. Mais en fait c'est dramatique, et surtout pour les femmes.



- Les bonifications accordées aux mères de famille, souvent contraintes de subir des carrières hachées, ne seront accordées **que** sous la forme de points. **Ce mécanisme ne permettrait plus de réduire la durée de cotisation pour les femmes : il s'agit d'une profonde régression sociale.**

- **L'âge pivot, une punition pour les femmes aussi**

- L'âge pivot sera censé « *permettre aux femmes de partir à 64 ans au lieu de 67 ans* ». Aujourd'hui, 20% des femmes sont obligées d'attendre 67 ans pour éviter la décote. Ce qui signifie que 80% d'entre elles partent avant... L'âge pivot, et les "promesses" qui vont avec, n'améliorera le sort que d'une minorité de femmes !
- Aujourd'hui, 60% des femmes (et 70% des hommes) partent à la retraite avant 62 ans. Pour la majorité des femmes, l'âge pivot à 64 ans se traduira par **une baisse de pension ou par un départ plus tardif...**
- Ajoutons que cet âge pivot est amené à se déplacer automatiquement au rythme de l'espérance de vie, et sera de **65 ans pour la génération 1980 et de 66 ans pour la génération 1990...** et quel âge pour vos enfants ou petits enfants ?

## ABOLIR LES INEGALITES F/H : UNE SOLUTION JUSTE ET EFFICACE !

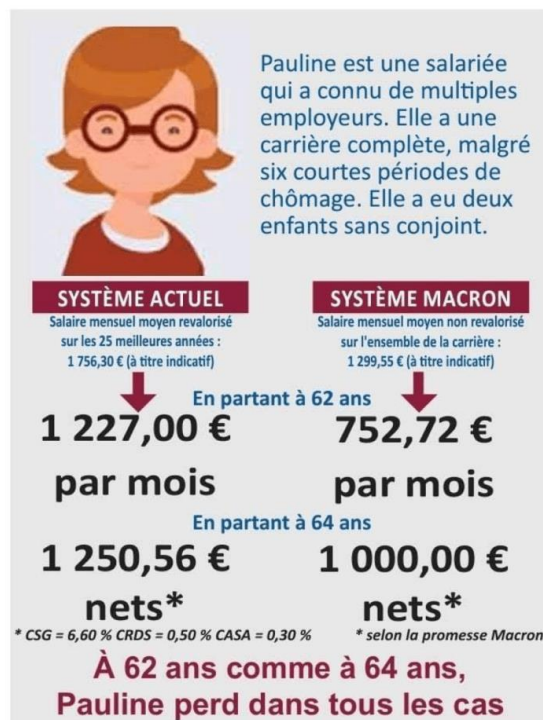
Réaliser enfin l'égalité salariale permettrait non seulement de mettre fin à une injustice flagrante mais aussi de dégager les ressources nécessaires pour financer notre système de retraite. Augmenter les salaires des femmes, c'est augmenter les cotisations et donc le financement des retraites !

### La CGT propose :

- L'instauration d'une surcotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 28h.
- L'instauration d'une surcotisation retraite patronale pour toutes les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale.
- La revalorisation des métiers dans lesquels les femmes sont concentrées.

**Travailler plus longtemps pour gagner moins : voilà la réalité de la retraite Macron, pour les femmes comme pour les hommes !**

**Pour obtenir d'autres choix, la CGT appelle à 2h de grève minimum, et vous invite à manifester jeudi 6 février, départ 10h en gare de Grenoble.**



Rappel : Avant 2003, Pauline aurait pu partir en retraite à 60 ans, pour 37,5 annuités avec une pension de 1227,00 €



[www.cgtschneider.fr](http://www.cgtschneider.fr)



[contact@grenoble.cgtschneider.fr](mailto:contact@grenoble.cgtschneider.fr)

[www.cgt-schneider.fr](http://www.cgt-schneider.fr)

